Le gouvernement affirme qu'avec la réforme des retraites :

« Le niveau des pensions ne baissera pas »

C'est Faux !

Le maintien de l'indexation des pensions sur l'indice des prix INSEE est un mécanisme qui a conduit à amputer significativement le niveau des retraites par rapport à celui des actifs, soit une perte de 1% minimum par an sur l'évolution de la masse salariale. Pour preuve, en 2010, la revalorisation des pensions de 0,9% au 1er avril est déjà rabotée depuis le 1er janvier par les hausses des cotisations mutuelles, du gaz et autres prix.

« Les retraités ne sont pas concernés par la réforme des retraites »

Nos retraites d'aujourd'hui et de demain sont liées par un système solidaire qui est la répartition. Les jeunes financent la retraite des plus âgés, en retour, ils ont la garantie que leurs propres enfants financeront la leur et ainsi de suite. Continuer dans une baisse progressive du niveau des pensions conduit à une remise en cause du pacte intergénérationnel.

C'est Faux !

Ma retraite, j'y tiens !

C'est pourquoi, j'exige, je signe, je fais signer, j'agis pour :

- Une augmentation immédiate d'au moins 300€ du montant total de ma retraite.
- La fixation du minimum de retraite au niveau du SMIC.
- Le retour à l'indexation des pensions et retraites sur l'évolution du salaire moyen.
- Le relèvement de la pension de réversion à 75% de la retraite initiale.
- La revalorisation annuelle des pensions au 1er janvier et un rattrapage pour 2010 à compter du 1er juillet.

Noms, Prénoms	Villes	Signatures